

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA

D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

ANNONCE N° 49
O-2018/08-01**Portant sur la création du Comité de Suivi des Fonds Mobilisés (CSFM)**

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : La création du Comité de Suivi des Fonds Mobilisés dénommé : CSFM ;

Article 2 : Le Comité de Suivi sera présidé par quatre (4) personnes, à savoir un Président du Comité assisté de trois (3) autres membres ;

Article 3 : Le Comité est en charge de définir les orientations stratégiques des ressources mobilisées afin d'optimiser le rendement des projets prioritaires ;

Article 4 : Le Comité est un Organe autonome, rattaché au service de Financements Extérieurs du Département de l'Économie et des Finances ;

Article 5 : Les membres du Comité sont, Monsieur Donald ZSEMONADI (Président), Monsieur Bachir COUASSI-BLE (Trésorier), Monsieur Martial MUTTE DE SABOURG (Secrétaire), et Monsieur John Covi DECKON (Secrétaire-Adjoint).

Signée le 2 août 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 50
O-2018/08-02

Abrogation des Ordonnances Souveraines

n° O-2016/09-01 portant sur la nomination de Monsieur Koffi Idao EGBETO ;
n° O-2016/10-01 portant sur la nomination de Monsieur François Fidégnon KPAKPO ;
n° O-2016/12-07 portant sur la nomination de Madame Clémentine ALAVO

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2016/09-01 du 5 septembre 2016 portant sur la nomination de **Monsieur Koffi Idao EGBETO** au poste de **Conseiller Spécial du Chargé de Mission de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er} pour l'Afrique**.

Article 2 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2016/10-01 du 3 octobre 2016 portant sur la nomination de **Monsieur François Fidégnon KPAKPO** au poste de **Conseiller Juridique au Cabinet du Chargé de Mission de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er} pour l'Afrique**.

Article 3 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2016/12-07 du 15 octobre 2016 portant sur la nomination de **Madame Clémentine ALAVO** au poste de **Chargé de la Communication au Cabinet du Chargé de la Coopération et du Développement de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er} pour l'Afrique**.

Signée le 2 août 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGGA

ANNONCE N° 51

O-2018/08-03

Portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne à Madame Marion ROUSSEL

En vertu de l'article 117 de la Constitution,
Vu le Décret Princier du 22 février 2016 portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne,
Vu le Code Civil seborgien et notamment son article 8,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'octroi de la nationalité seborgienne à :

- **Madame ROUSSEL Marion**, né le 16 novembre 1960 à Pont l'Évêque en France ;

pour services exceptionnels rendus à la Principauté de Seborga.

Signée le 6 août 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 52

O-2018/08-04

Portant sur la nomination de la Directrice du Service Presse

L'an deux mille dix-huit, le 10^{ème} jour du 8^{ème} mois

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,

Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La nomination de **Madame Marion ROUSSEL**, de nationalité seborgienne, né le 16 novembre 1960 à Pont-L'Évêque en France, aux fonctions de **Directrice du Service Presse de la Principauté de Seborga**.

Signée le 10 août 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 53

O-2018/08-05

Abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2018/06-05

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2018/06-05 du 4 juin 2018 portant sur la domiciliation de la Chancellerie et des Départements de la Principauté de Seborga à l'adresse :

Via Maccario n°5 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 2 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2018/06-05 du 4 juin 2018 portant sur la domiciliation du Bureau Administratif de la Chancellerie et le bureau de la Direction de l'Information Légale et Administrative de la Principauté de Seborga à l'adresse :

Via Matteotti n°16A et 18 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 3 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2018/06-05 du 4 juin 2018 portant sur la domiciliation de la Maison Souveraine Mutte de Sabourg à l'adresse :

Via Della Zecca n°12 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 4 : L'abrogation de l'Ordonnance Souveraine n° O-2018/06-05 du 4 juin 2018 portant sur la domiciliation Banque Centrale de la Principauté de Seborga (BCPS) et de l'Agence Seborgienne de Développement (ASD) à l'adresse :

Via Verdi n°28 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 5 : La domiciliation de la Chancellerie, des Départements, du Bureau Administratif de la Chancellerie, du bureau de la Direction de l'Information Légale et Administrative de la Principauté de Seborga, de la Maison Souveraine Mutte de Sabourg et de la Banque Centrale de la Principauté de Seborga (BCPS) et de l'Agence Seborgienne de Développement (ASD) à l'adresse :

Via Abdon Miranda n°4 bis – Seborga 18012 – Principauté de Seborga

Signée le 10 août 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 54

O-2018/08-06

Portant sur la déchéance de la nationalité seborgienne de
- Madame RAVEL D'ESTIENNE Marie-Dominique
- Monsieur RAVEL D'ESTIENNE Stéphane

En vertu des articles 117 et 82 de la Constitution,
Vu le Code Civil Seborgien et notamment son article 17,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : Madame Marie-Dominique RAVEL D'ESTIENNE, née DEBAIL, le 1^{er} mars 1966 à Reims en FRANCE, est déchue de la nationalité seborgienne.

Article 2 : Monsieur Stéphane, Élie, Raoul, Gabriel, Marie RAVEL D'ESTIENNE, né le 12 juin 1951 à Paris VIII^{ème} en FRANCE, est déchu de la nationalité seborgienne.

Signée le 10 août 2017 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}